

Circulaire à l'attention des tous les services et institutions agréés et subventionnés par Iriscare, à l'exclusion des maisons de repos et maisons de repos et de soins (MR/MRS)

Département Politique des institutions d'aide et de soins

Bruxelles, le 18 mars 2022.

Objet: Adaptation des mesures de prévention/protection face au COVID-19

Madame, Monsieur,

La situation épidémique se stabilise actuellement dans notre pays. Dans ce contexte sanitaire plus favorable, nous pouvons envisager un allègement important des mesures sanitaires les plus contraignantes. Le CODECO du 4 mars 2022 a par ailleurs acté la fin du plan national d'urgence et le passage en code jaune à partir du 7 mars 2022.

Toutefois, nous devons continuer à prendre soin les uns des autres, et ce faisant, un niveau de vigilance particulier doit être maintenu pour les personnes à risques.

Nous devons continuer à respecter au maximum certaines mesures d'hygiène de base car le virus ne disparaîtra pas du jour au lendemain. Nous pouvons également nous appuyer sur ces mesures pour se prémunir contre d'autres maladies infectieuses et d'autres épidémies éventuelles.

#### 1. Le port du masque

Le port du masque n'est plus obligatoire dans les institutions visées par la présente circulaire, soit tous les services et institutions agréés et subventionnés par Iriscare à l'exclusion des maisons de repos et maisons de repos et de soins (MR/MRS).

#### Il reste par contre obligatoire dans les cas suivants :

- 1. pour toute personne positive au COVID ou suspectée de l'être dans l'attente de son isolement;
- pour tout membre du personnel en contact avec des personnes positives au COVID ou suspectées de l'être ou lors d'une situation d'outbreak dans une institution résidentielle (port du FFP2 obligatoire):
- pour les professionnels lors de contacts étroits avec des personnes à risque (y compris lors de la distribution des repas et du service au restaurant/à la cafétaria): personnes âgées, personnes immunodéprimées, etc.

#### De plus, il demeure **fortement recommandé** :

- 1. lors de contacts étroits avec des bénéficiaires/résidents, entre autres pour les soins infirmiers et les aides aux actes de la vie journalière;
- 2. et en fonction des contextes, par exemple :

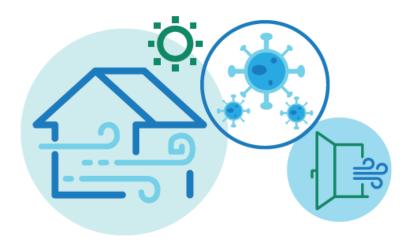
- a) dans les espaces intérieurs en cas d'affluence exceptionnelle;
- b) dans les endroits où la distance de 1,5 mètre ne peut être garantie;
- c) pour les personnes vulnérables (port du FFP2 fortement recommandé);
- d) dans les endroits avec de mauvaises conditions d'aération;
- e) pour toutes personnes présentant des symptômes respiratoires (hors COVID).

#### 2. La promotion de la qualité de l'air par la ventilation et la filtration

L'utilisation de détecteurs CO2 est vivement encouragée.

## AU TRAVAIL EN TOUTE SÉCURITÉ AÉREZ POUR CHASSER LE VIRUS

#### #ENSEMBLECONTRELECORONA



- Lorsque vous respirez et encore plus lorsque vous parlez, riez, criez, toussez ... vous expulsez des gouttelettes. Certaines sont si petites qu'elles peuvent rester quelques temps dans l'air (aérosols).
- Si vous respirez beaucoup d'aérosols contenant du coronavirus, vous pouvez être infecté.
- · Ventilez l'intérieur et laissez entrer en permanence l'air frais extérieur.
- Vous pouvez soit ouvrir les fenêtres et les portes ou utiliser un système de ventilation mécanique avec apport d'air frais uniquement.
- · Mesurez le taux de CO2 dans l'air et maintenez-le aussi bas que possible.
- Maintenez toujours la distance avec vos collègues, clients, visiteurs ... et portez également un masque.

Le guide et d'autres infos sur emploi.belgique.be

Y SPF EMPLOI, TRAVAIL ET CONCERTATION SOCIALE



#### 3. Les mesures générales d'hygiène

### COMMENT SE PROTÉGER CONTRE LES VIRUS COMME LE CORONAVIRUS COVID-19 OU LA GRIPPE SAISONNIÈRE ?

LAVEZ-VOUS RÉGULIÈREMENT LES MAINS.



2 UTILISEZ TOUJOURS DES MOUCHOIRS EN PAPIER. UN MOUCHOIR NE S'UTILISE QU'UNE FOIS. JETEZ-LE ENSUITE DANS UNE POUBELLE FERMÉE.



SI VOUS N'AVEZ PAS DE MOUCHOIR À PORTÉE DE MAIN, ÉTERNUEZ OU TOUSSEZ DANS LE PLI DU COUDE.



4

RESTEZ À LA MAISON SI VOUS ÊTES MALADE.



# TOUTES LES INFORMATIONS SUR www.info-coronavirus.be





ER TOM AUWERS, PLACE VICTOR HORTA 49/19, 1989 BRUXELLES

https://www.info-coronavirus.be/fr/pour-professionnels-sant%C3%A9/

#### 4. La vaccination

Toute personne âgée d'au moins 5 ans peut se faire vacciner. Un schéma vaccinal complet est un facteu	ır
de protection essentiel contre les formes graves de la maladie.	

Pour plus d'informations sur le vaccin : <a href="https://www.vaccination-info.be/">https://www.vaccination-info.be/</a>.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Tania Dekens Fonctionnaire Dirigeant